

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 15 Juin 2021

Salle Les Quatre Rondes

ORDRE DU JOUR

I – Dossiers pour information

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation des rapports d'activités des commissions
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2021

II – Dossiers pour délibération

1. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 octobre 2020, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur du Conseil Municipal lequel est actuellement composé de 41 articles.

Le règlement intérieur actuel mentionne le principe d'une réunion mensuelle, « le mardi à 20 H ».

L'état d'urgence sanitaire avait assoupli les modalités de réunion des organes délibérants notamment sur l'avancée de l'heure du conseil.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de modifier l'article 1 alinéa 5 du règlement intérieur comme suit : « un calendrier prévisionnel fixe le jour et l'heure de la réunion. Il peut être modifié ».

Comme précisé dans l'article 40, il appartient au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur par délibération.

En ce sens, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la version modifiée du règlement intérieur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

2. Adhésion au contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles

Monsieur le Maire rappelle que la Ville d'Aizenay est engagée depuis 2020, en concertation avec les acteurs locaux concernés, dans une démarche globale de sensibilisation, de prévention et de lutte contre les violences intraconjugales, intra familiales, sexistes et sexuelles, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

La Ville souhaite répondre à la sollicitation de la Préfecture de la Vendée en formalisant son engagement contre ces violences à travers la signature d'un contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles.

Le premier plan de lutte contre les violences conjugales, lancé par l'Etat en 2018, prévoit la déclinaison sur le territoire des engagements pris au niveau national par l'intégration de ces contrats locaux au CLSPD. Ce contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles sera signé par le Préfet, le Maire et les partenaires institutionnels et associatifs concernés (Procureur de la République, Conseil Départemental de Vendée, Centre communal d'action sociale(CCAS), Education Nationale, Vendée Logement, Vendée Habitat, Centre Hospitalier Départemental, SOS Femmes Vendée, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Vendée, France Victime 85, Alcool Assistance, Centre social et familial Mosaïque).

Ce contrat vise en effet à permettre, par une approche partenariale, une plus grande efficacité dans les réponses apportées dans la lutte contre les violences dans les domaines de la prévention, de la prise en charge et de la réparation, avec notamment les objectifs suivants :

- repérer le plus en amont possible les femmes victimes de violences,
- améliorer la prise en charge des victimes,
- coordonner les moyens existants,
- prévenir et agir sur les situations de violence dans leur globalité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

3. Demande de labellisation du sentier pédestre « Le Coudray » au label Vendée Rando

Monsieur Roland URBANEK indique que le sentier de la Coudray géré par la Communauté de communes du Pays des Achards passe par Aizenay pour partie.

La Communauté de communes du Pays des Achards entretient le sentier et souhaite que ce dernier soit inscrit au label Vendée Rando.

Pour cela, il convient que l'ensemble des communes sur lesquelles passent le sentier délibèrent afin de demander cette labellisation.

En sollicitant le label, la collectivité s'engage à :

- s'assurer ou faire assurer l'entretien régulier (débroussaillage et élagage de l'itinéraire), au moins une fois par an, pour permettre le passage des randonneurs et favoriser la continuité des tracés,
- garantir le balisage de l'itinéraire susmentionné par un suivi bisannuel (balisage propre, visible et bien positionné, accessibilité du sentier et du parking, panneau de départ ou plaquette bien positionné(e)...),
- installer au départ du sentier la signalétique fournie par le Département (bornes, plaquettes « Vendée Rando » ou adhésifs, panneau de départ...),
- garantir le respect des critères qui ont permis l'attribution de l'agrément « Vendée Rando ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

4. Cession d'un délaissé de voirie à la Pérussière

Monsieur Philippe CLAUTOUR informe l'assemblée que le délaissé de voirie à la Pérussière déclassé peut être vendu.

Il est proposé que ce délaissé de voirie d'une surface de 122 m² située à la Pérussière soit vendu au prix de 36,60 € HT soit 0,30 € du m².

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Agriculture et Milieu Rural en date du 10 février 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

5. Cession d'un délaissé de voirie à la Thibergère

Monsieur Philippe CLAUTOUR informe l'assemblée que le délaissé de voirie à la Thibergère déclassé peut être vendu.

Il est proposé que ce délaissé de voirie d'une surface de 56 m² située à la Thibergère soit vendu au prix de 16,80 € HT soit 0,30 € du m².

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Agriculture et Milieu Rural en date du 10 février 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

6. Lotissement « La Fuy » – Dénomination des voies

Monsieur Christophe GUILLET expose au Conseil Municipal qu'en vue de l'aménagement du nouveau lotissement « La Fuy », deux nouvelles voies vont être créées. Dès lors, il convient de définir l'adressage du lotissement.

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition de dénomination des nouvelles voies du lotissement « La Fuy » issue de la Commission Urbanisme du 10 mai 2021 à savoir :

- La rue du Colombier
- Impasse du Ramier

Vu la proposition de la Commission Urbanisme du 10 mai 2021, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

7. Convention de servitude relative à l'implantation d'une canalisation de gaz

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention de servitude relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle cadastrée section AY n°13. Il s'agit de l'extension du réseau de gaz afin de desservir le futur quartier de la Fuy.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

8. Convention 2020.ECL.0284 – Affaire L.RN.003.21.002 Rénovation d'un d'éclairage public PL 028-002 situé au-dessus d'un arrêt de bus scolaire - ZA Les Blussières – rue des Chauffourniers - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour l'opération de travaux de rénovation d'un éclairage public PL 028-002 situé au-dessus d'un arrêt de bus scolaire ZA Les Blussières – rue des Chauffourniers.

Le montant des travaux s'élève à 850 € HT (1 020 € TTC) et le montant de la participation financière de la commune est de 50 % soit 425 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.